

	Support Informant		
	PM03-SI0002 Définition de l'événement majeur		I.E. :1

Détails du document		
Mat. Superviseur	Superviseur	Processus
000031	Lauriane Marie LE FLOUR	Organisation du Système Management Qualité et amél

Historique de l'évolution du document		
I.E.	Date	Justification de la MAJ
1	31/05/2018	Création

Liste des documents de renvoi		
Code	Désignation	Type

Liste des rédacteurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		16/11/2020	13:00:41

Liste des vérificateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Théodore Konan	Responsable Opérationnel et Qualité		16/11/2020	17:14:58

Liste des approbateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		16/11/2020	17:49:12

Évènement majeur

Un évènement majeur répond généralement à trois caractéristiques :

- Un contexte exceptionnel, conséquence d'une succession d'événements susceptible de mettre en cause la viabilité ou l'existence même de NEST ;
- Une situation qui oblige à décider dans l'urgence ;
- Une conjoncture qui surprend la direction.

La crise peut être interne, lorsqu'elle ne frappe que NEST alors que l'environnement est stable, que les partenaires et concurrents poursuivent leurs activités tout à fait normalement.

Elle peut être aussi externe, lorsque l'on subit les conséquences d'événements extérieurs alors que votre entreprise est en bonne santé.

Dans les deux cas, il faut éviter les conséquences induites les plus dramatiques, les minimiser et revenir au plus vite à une situation normalisée.

Quelques exemples d'événements majeurs pouvant survenir chez NEST (non exhaustif) :

- Décès de patient ;
- Instabilité vitale d'un patient avec des difficultés à transférer dans une autre structure en soins intensifs ;
- Erreur médicale ayant des conséquences sur la santé et la sécurité des patients ou du personnel ;
- Exposition à risque infectieux du personnel avec ou sans infection (AES, IN, etc...) ;
- Déclaration d'une infection nosocomiale ;
- Épidémie (Ebola...) ;
- Catastrophe naturelle engendrant victimes et / ou destructions matérielles (tremblement de terre, tempête, incendie, etc...) ;
- Accident domestique (incendie, explosion, etc...) ;
- Autres accidents pouvant engendrer des dégâts humains ou matériels.